

**Le 18 février 2019**

**Province de Québec  
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** dix-huit février deux mille dix-neuf, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Guy Dionne, directeur général adjoint, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

**2019-02-088**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.4 à 17.12.

**2019-02-089**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, à 20 h 01.

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par la greffière.

#### **PROCLAMATION(S)**

##### **SEMAINE SCOUTE**

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 18 février 2019, la Semaine Scoute est célébrée dans le monde entier afin de souligner la fête du fondateur de ce mouvement, Lord Robert Baden-Powel;

**CONSIDÉRANT QUE** le mouvement scout forme le plus grand mouvement jeune au monde avec près de 40 millions de membres;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs groupes de scouts sont actifs sur le territoire, pour échanger, socialiser et progresser, individuellement et collectivement, à l'acquisition de valeurs fondamentales d'entraide et de service favorisant l'accomplissement personnel et le goût de devenir des citoyens actifs dans la société;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 18 au 24 février 2019 « **Semaine Scoute** » sur le territoire de la Ville de Rimouski.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**2019-02-090**

### **SUBVENTIONS 2019 - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) - TRANSFERT DE LA TAXE D'AFFAIRES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à Moisson Rimouski Neigette, au montant de 543,95 \$, et à Justice Alternative de l'Est, au montant de 278,15 \$, afin de pallier à la conversion de la taxe d'affaires, pour l'année 2019.

**2019-02-091**

### **RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service des ressources financières et trésorier à effectuer la radiation de créances irrécouvrables au montant de 9 332,96 \$ et à prendre une provision pour créances douteuses au montant de 31 921,05 \$, selon le tableau préparé par le Service des ressources financières, en date du 5 février 2019.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

**2019-02-092**

### **APPROBATION - ORDRES DE CHANGEMENT 7 À 9 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS 63**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'approuver les ordres de changement 7 à 9, pour un montant total de 96 936 \$, taxes en sus, dans le cadre du projet de réaménagement de la caserne de pompiers 63, exécuté par Kamco Construction inc., à être défrayé à même le Règlement d'emprunt 1043-2017.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE**

**2019-02-093**

### **CONVENTION DE PRÊT - CLOCHE DU BATEAU HMCS RIMOUSKI - SITE HISTORIQUE MARITIME DE LA POINTE-AU-PÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère

Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la convention intervenue entre la Ville de Rimouski et le Site historique maritime de la Pointe-au-Père pour le prêt de la cloche du Bateau HMCS Rimouski et du tableau NCSM Rimouski, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 janvier 2023.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**2019-02-094**

### **ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SPECT'ART RIMOUSKI - SÉRIE JEUNESSE 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Spect'Art Rimouski afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue des spectacles de la Série jeunesse, présentés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, à la Salle Desjardins-Telus;
- d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

**2019-02-095**

### **RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL 2019-2022 - COLLECTIVITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC - VOLET 5**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2019-2022, à intervenir entre le Conseil des arts et de lettres du Québec, les Municipalités régionales de comté, les Villes et le Collectif régional de développement, et ce, aux mêmes conditions que l'entente précédente;
- d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 45 000 \$, pour 2019, 2020 et 2021;
- de mandater la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à agir à titre de représentante de la Ville, pour la gestion de l'entente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

**2019-02-096**

### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski au réseau Les Arts et la Ville et le paiement de la cotisation au montant de 692,75 \$, pour l'année 2019.

**2019-02-097**

**PRÊT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD - DÉFI ANACLOIS DESJARDINS**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt, à titre gratuit, à la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, de 70 barrières de sécurité dans le cadre du Défi Anaclois Desjardins qui se tiendra le 8 juin 2019, les frais de transport, de manutention et de réparation étant à la charge de ladite municipalité.

**2019-02-098**

**SUBVENTION - PARALOEIL - COURTS MÉTRAGES AVEC L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accorder à Paraloeil une subvention, au montant de 40 000 \$, pour la réalisation d'un projet de courts métrages en collaboration avec l'Office national du film.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**2019-02-099**

**REMBOURSEMENT AUX FAMILLES - TRANSPORT SCOLAIRE 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**au mois de novembre 2018 le conseil municipal a autorisé, par la résolution 2018-11-811, une dépense de 41 080 \$ pour le remboursement aux familles des frais de transport scolaire selon la liste déposée par le Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle demande de remboursement au montant de 125 \$ ne modifie aucunement le montant global déjà accordé de 41 080 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais de transport scolaire au montant de 125 \$ à monsieur Pascal Charest, du 573 rue Thomas-Taschereau, conformément au reçu 9765 émis par la Commission scolaire des Phares.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**2019-02-100**

**SUBVENTION 2019 - HACKATHON PROVINCIAL HACKQC 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à Québec numérique une subvention, au montant de 3 000 \$, pour l'organisation du hackathon provincial HackQc 2019, qui se tiendra à Québec, du 8 au 10 mars 2019.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION**

**2019-02-101**

### **SERVITUDES - CONDUITE D'AQUEDUC ET DROIT DE PASSAGE - PROJET DE RENOUELEMENT D'UNE CONDUITE D'AMENÉE - LAC DESROSIERS AU RÉSERVOIR LAMONTAGNE - MESSIEURS ÉRIC ET MICHEL DELAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski procède au renouvellement d'une conduite d'amenée du lac Desrosiers au réservoir Lamontagne sur 9 450 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite sera implantée sur des terrains privés nécessitant ainsi l'obtention de servitudes permanentes pour l'installation et l'entretien de ladite conduite et des instruments nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi que des droits de passage;

**CONSIDÉRANT QUE** des servitudes temporaires sont nécessaires, le temps de la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 201 300 du cadastre du Québec est visé par des servitudes permanente et temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Éric et Michel Deland, copropriétaires de ce lot, ont signé une promesse de servitudes et un addenda;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour un usage autre qu'agricole est nécessaire pour ce lot et qu'elle a déjà fait l'objet d'une résolution d'appui du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la promesse de servitudes permanente et temporaire, respectivement d'une superficie approximative de 2 762,57 et 3 286,68 mètres carrés, consistant en un droit d'installer, maintenir, remplacer, entretenir sous et à travers la portion de terrain une conduite d'aqueduc ainsi que tous les droits accessoires associés ainsi qu'un droit de passage, selon les termes prévus à ladite promesse et à l'addenda signés par messieurs Éric et Michel Deland;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

**2019-02-102**

### **SERVITUDE - CONDUITE D'AQUEDUC ET DROIT DE PASSAGE - PROJET DE RENOUELEMENT D'UNE CONDUITE D'AMENÉE - LAC DESROSIERS AU RÉSERVOIR LAMONTAGNE - MADAME KATHLEEN LANDRY ET MONSIEUR GILLES GAGNÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski procède au renouvellement d'une conduite d'amenée du lac Desrosiers au réservoir Lamontagne sur 9 450 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite sera implantée sur des terrains privés nécessitant ainsi l'obtention d'une servitude permanente pour l'installation et l'entretien de ladite conduite et des instruments nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi que des droits de passage;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 377 928 du cadastre du Québec est visé par une servitude permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Kathleen Landry et monsieur Gilles Gagné, copropriétaires de ce lot, ont signé une promesse de servitude et un addenda;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour un usage autre qu'agricole est nécessaire pour ce lot et qu'elle a déjà fait l'objet d'une résolution d'appui du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la promesse de servitude permanente consentie par madame Kathleen Landry et monsieur Gilles Gagné, d'une superficie approximative de 2 204,02 mètres carrés, consistant en un droit d'installer, maintenir, remplacer, entretenir sous et à travers la portion de terrain une conduite d'aqueduc ainsi que tous les droits accessoires associés ainsi qu'un droit de passage, selon les termes prévus à la promesse et à l'addenda signés par madame Landry et monsieur Gagné;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 223, RUE DE PROVENCE**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 20 novembre 2018, afin de régulariser l'empiétement de 1,06 mètre de la terrasse dans la marge arrière de la propriété sise au 223, rue de Provence.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

**2019-02-103**

#### **DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 223, RUE DE PROVENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yan Morneau, de Groupe Paul Morneau, représentant madame Sophie D'Anjou, a déposé, en date du 20 novembre 2018, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiétement de 1,06 mètre de la terrasse dans la marge arrière de la propriété sise au 223, rue de Provence;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 15 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 18 février 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 20 novembre 2018, par monsieur Yan Morneau, de Groupe Paul Morneau, représentant madame Sophie D'Anjou, propriétaire, et permettre la régularisation de l'empiètement de 1,06 mètre de la terrasse dans la marge arrière de la propriété sise au 223, rue de Provence, tel qu'indiqué au certificat de localisation réalisé par monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 402, AVENUE DE LA CATHÉDRALE**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 12 décembre 2018, afin de régulariser l'empiètement de 3,81 mètres de la résidence dans la marge arrière (est) de la propriété sise au 402, avenue de la Cathédrale.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

**2019-02-104**

#### **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 402, AVENUE DE LA CATHÉDRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jules Boulanger a déposé, en date du 12 décembre 2018, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiètement de 3,81 mètres de la résidence dans la marge arrière (est) de la propriété sise au 402, avenue de la Cathédrale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 15 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 18 février 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 12 décembre 2018, par monsieur Jules Boulanger, copropriétaire, et permettre la régularisation de l'empiétement de 3,81 mètres de la résidence dans la marge arrière (est) de la propriété sise au 402, avenue de la Cathédrale, tel qu'indiqué au certificat de localisation réalisé par monsieur Christian Couillard, arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 2018.

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 428, AVENUE DU CITADELLE**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée, en date du 11 décembre 2018, afin de régulariser l'empiétement de 0,58 mètre de la résidence dans la marge avant et de 0,17 mètre dans la marge latérale ouest de la propriété sise au 428, avenue du Citadelle.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

**2019-02-105**

#### **DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS AU 428, AVENUE DU CITADELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Agathe Tremblay a déposé, en date du 11 décembre 2018, une demande de dérogations mineures visant à régulariser l'empiétement de 0,58 mètre de la résidence dans la marge avant et de 0,17 mètre dans la marge latérale ouest de la propriété sise au 428, avenue du Citadelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 15 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 18 février 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 11 décembre 2018, par madame Agathe Tremblay, copropriétaire, et permettre la régularisation de l'empiétement de 0,58 mètre de la résidence dans la marge avant et de 0,17 mètre dans la marge latérale ouest de la propriété sise au 428, avenue du Citadelle, tel qu'indiqué au certificat de localisation réalisé par monsieur Christian Couillard, arpenteur-géomètre, en date du 10 décembre 2018.



## **RÈGLEMENT(S)**

### **DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2002 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE**

Madame Virginie Proulx dépose un projet de règlement modifiant le règlement 35-2002 concernant la paix et le bon ordre expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES**

Monsieur Dave Dumas dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Monsieur Jocelyn Pelletier dépose un projet de règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

### **AVIS DE PRÉSENTATION**

**07-02-2019**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2002 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 35-2002 concernant la paix et le bon ordre.

**08-02-2019**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par le conseiller Dave Dumas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services.

**09-02-2019**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par le conseiller Jocelyn Pelletier qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**2019-02-106**

### **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR DANY BEAUDIN**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Dany Beaudin, opérateur de véhicules lourds, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son beau-père, monsieur Noël Lévesque.

**2019-02-107**

### **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR FRÉDÉRIC CHAREST**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Frédéric Charest, journalier, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Ghislain Charest.

**2019-02-108**

### **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR DAVID COULOMBE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur David Coulombe, inspecteur en bâtiment résidentiel, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Réal Coulombe.

**2019-02-109**

### **SUBVENTION 2018-2019 - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIMOUSKI-NEIGETTE - PLACE AUX JEUNES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder au Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette une subvention, au montant de 9 000 \$, afin de soutenir le programme Séjours exploratoires 2018-2019 offert par Place aux jeunes.

**2019-02-110**

### **DEMANDE D'INTERDICTION - EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - FRACTURATION HYDRAULIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 3 octobre 2016, la Ville de Rimouski a adopté une résolution appuyant les recommandations de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et a demandé au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi n° 106 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution demandait au gouvernement d'accorder aux municipalités du Québec le pouvoir de désigner dans leurs outils de planification du

territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 6 mars 2017, la Ville de Rimouski a adopté le Règlement 1001-2017 s'intitulant Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n'a pas reçu l'approbation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 16 avril 2018, la Ville de Rimouski a adopté une nouvelle résolution réitérant sa demande au gouvernement du Québec d'inclure dans ses orientations des éléments permettant aux municipalités de délimiter les territoires incompatibles avec les activités reliées aux hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement, de protéger leurs sources d'eau potable via l'identification de territoires incompatibles et de s'assurer du non-renouvellement des droits des licences lorsqu'ils viennent à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré certaines avancées contenues dans les règlements adoptés en vertu de la Loi sur les hydrocarbures (ch. H-4.2) en juin 2018, les représentations de la Ville de Rimouski n'ont pas reçu l'attention minimalement requise afin de permettre la protection des sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski, à l'instar de plusieurs citoyens, souhaite renouveler ses préoccupations à l'encontre de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski réitère l'importance de protéger toute source d'eau potable de son territoire, se prononce contre l'utilisation complète de la fracturation hydraulique sur l'ensemble du milieu et demande au gouvernement du Québec de reconnaître cette interdiction dans les meilleurs délais.

**2019-02-111**

#### **BUDGET DE DÉPENSES - JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder un budget de dépenses de 250 \$ pour l'organisation, au sein de la Ville, d'activités visant à souligner la Journée internationale des Femmes 2019.

**2019-02-112**

#### **SOUSSIONS 2019 - ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE - ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat de boyaux d'incendies, ouvertes le 16 janvier 2019, et d'autoriser l'achat de ces équipements, selon les termes et conditions spécifiés au cahier de charges 2018-59, auprès de Équipements

Incendies CMP Mayer inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant de 147 940 \$, taxes en sus.

**2019-02-113**

**SOUSSIONS 2019 - ACHAT DE BITUME FLUIDIFIÉ - ASPHALTE GMP INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de bitume fluidifié, ouvertes le 6 février 2019, et d'autoriser l'achat de ce produit, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de Asphalte GMP inc., plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du début du contrat au 31 décembre 2019, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 46 522,50 \$, taxes en sus.

**2019-02-114**

**SOUSSIONS 2019 - ACHAT DE PEINTURE À SIGNALISATION POUR LE MARQUAGE DES ROUTES ET DES STATIONNEMENTS - LIGNCO SIGMA INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de peinture à signalisation pour marquage des routes et des stationnements, ouvertes le 11 février 2019, à l'exception de celle reçue de la firme La Coop Purdel (Matériaux B.G.B.), et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiées au cahier des charges, à Lignco Sigma inc., plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du début du contrat au 31 décembre 2019, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 46 162 \$, taxes en sus.

**2019-02-115**

**SERVITUDE - CONDUITE D'AQUEDUC ET DROIT DE PASSAGE - PROJET DE RENOUVELLEMENT D'UNE CONDUITE D'AMENÉE - LAC DESROSIERS AU RÉSERVOIR LAMONTAGNE - MONSIEUR GÉRARD-MARIE BRISSON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski procède au renouvellement d'une conduite d'amenée du lac Desrosiers au réservoir Lamontagne sur 9 450,0 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite sera implantée sur des terrains privés nécessitant ainsi l'obtention de servitudes permanentes pour l'installation et l'entretien de ladite conduite et des instruments nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi que des droits de passage;

**CONSIDÉRANT QUE** des servitudes temporaires sont nécessaires, le temps de la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 201 254 du cadastre du Québec est visé par des servitudes permanente et temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gérard-Marie Brisson, propriétaire de ce lot, a signé une promesse de servitudes;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour un usage autre qu'agricole est nécessaire pour ce lot et qu'elle a déjà fait l'objet d'une résolution d'appui du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé de le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la promesse de servitudes permanente et temporaire, d'une superficie approximative respective de 936,58 et 898,78 mètres carrés, consistant en un droit d'installer, maintenir, remplacer, entretenir sous et à travers la portion de terrain une conduite d'aqueduc ainsi que tous les droits accessoires associés ainsi qu'un droit de passage, selon les termes prévus à ladite promesse signée par monsieur Gérard-Marie Brisson en date du 12 février 2019;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur Rodrigue Joncas dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 1108-2018 concernant l'imposition d'une tarification pour les services de loisir, de la culture et de la vie communautaire expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

**10-02-2019**

#### **AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par le conseiller Rodrigue Joncas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1108-2018 concernant l'imposition d'une tarification pour les services de loisir, de la culture et de la vie communautaire.

#### **DÉPÔT DE DOCUMENT(S)**

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - ANNEXE I DU RÈGLEMENT 1111-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 4 février 2019, concernant l'annexe I du Règlement 1111-2019 sur la gestion contractuelle adopté le 21 janvier 2019.

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 2019-02-086**

La greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 5 février 2019, concernant la résolution 2019-02-086 adoptée le 4 février 2019.

## **RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJET - BORDEREAU NUMÉRO 02**

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 5 février 2019.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire, assisté d'un conseiller, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 20 h 44.

---

Marc Parent, maire

---

Monique Sénéchal, greffière de la Ville